



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Situation et revalorisation de la profession de guide-conférencier

Question écrite n° 39442

### Texte de la question

M. Michel Castellani attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur les conséquences de la crise de la covid-19 sur la profession de guide-conférencier. En France, les 4 000 guides-conférenciers assurent des visites culturelles dans les territoires et lieux patrimoniaux dans une démarche de valorisation du patrimoine. Ils peuvent exercer leur activité en qualité de travailleur indépendant ou de salarié dans diverses structures telles que les offices de tourisme ou encore les agences de voyages. Cette profession connaît alors une grande variété de statuts et donc une certaine précarité car dépendant du nombre de missions effectuées. La pandémie de la covid-19 a provoqué une importante baisse du tourisme en France et une fermeture des lieux culturels. Si le Gouvernement a mis en place des dispositifs pour soutenir le secteur culturel comme la généralisation du chômage partiel, une aide spécifique aux intermittents du spectacle ou encore la création d'un fonds professionnel de soutien, les guides conférenciers demeurent les grands oubliés des aides du secteur de la culture. En effet, aujourd'hui une grande partie des guides conférenciers ne bénéficient pas d'aides dans le cadre de l'arrêt de leur activité lié à la pandémie de la covid-19. Selon une enquête réalisée au printemps 2020 par la Fédération nationale des guides interprètes et conférenciers (FNGIC) 45 % des guides interrogés n'excluent pas une reconversion. Or leur métier est essentiel pour le rayonnement du patrimoine culturel auprès de la clientèle touristique. Le député constate ces difficultés notamment en Corse, où le secteur du tourisme a été particulièrement impacté, avec un manque à gagner de 1,5 milliards en 2020 selon l'Agence du tourisme de la Corse. En vue de répondre à cette situation, il interroge ainsi le Gouvernement sur les possibles modalités de revalorisation du statut de guide-conférencier et au sujet des dispositifs d'aide qu'il envisagerait de mettre en place pour préserver cette profession et en limiter la précarité.

### Texte de la réponse

Les aides transversales mises en œuvre par le ministère de l'économie, des finances et de la relance et le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion ont permis de maintenir l'emploi et de soutenir l'économie de manière efficace. Ainsi, la profession de guide-conférencier a été identifiée comme étant l'une des professions les plus touchées par les conséquences de la crise épidémique. De fait, ils ont pu bénéficier de la protection maximale mise en œuvre par le Gouvernement : pour les guides indépendants, le fonds de solidarité a pu être mobilisé ; les salariés ont pu être placés en activité partielle (chômage partiel) par leurs employeurs dès lors qu'il existait entre eux une relation contractuelle de travail ; les demandeurs d'emploi ont vu une prolongation de leurs droits à l'assurance-chômage et la création d'une aide exceptionnelle de 900 € versée par Pôle emploi. Ainsi, le Gouvernement a pris toutes les mesures nécessaires pour limiter la précarité pendant la période de crise en créant le système de protection le plus généreux d'Europe. Le secteur du tourisme a, à ce jour, bénéficié de près de 31 Mds€ d'aides pendant la crise, dont 11,5 Mds€ pour le fonds de solidarité et 6 Mds€ pour l'activité partielle. 15 Mds€ supplémentaires sont prévus pour accompagner les entreprises dans la reprise progressive de l'activité. S'agissant de l'aide exceptionnelle, le montant versé aux bénéficiaires a atteint près de 1,03 Md€ (tous secteurs confondus). Le ministère de la culture pilote un groupe de travail où siègent les quatre fédérations et syndicats représentant les guides-conférenciers. La réalisation d'une étude sur la profession a été actée lors

de la dernière réunion et va permettre d'objectiver leur situation. En effet, si leur activité est durablement touchée, le Gouvernement souhaite pouvoir disposer de données fiables et objectives pour mieux identifier la structuration de l'activité et les besoins spécifiques de cette profession par ailleurs intégrée dans le comité de filière Tourisme. Ainsi, les conclusions de cette étude devraient permettre d'identifier des pistes de travail pour mieux soutenir le secteur.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Castellani](#)

**Circonscription :** Haute-Corse (1<sup>re</sup> circonscription) - Libertés et Territoires

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39442

**Rubrique :** Patrimoine culturel

**Ministère interrogé :** [Culture](#)

**Ministère attributaire :** [Culture](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [8 juin 2021](#), page 4636

**Réponse publiée au JO le :** [28 septembre 2021](#), page 7170